



# Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

*« Gouvernance des ressources et utilisation des terres dans le Bassin du Congo : Regards croisés sur les réflexions sous-régionales, opportunités, défis, enjeux et dynamiques ».*

**Défis de la légalité dans le contexte de compétition actuelle  
sur les terres de forêts dans les pays du Bassin du Congo.**

Alain Pénelon

29 février 2012

*Hôtel SAWA - DOUALA*



## **APV négocié : pour quoi ?**

1°) attaquer l'exploitation illégale et le commerce qui en découle et

2°) garantir au marché européen la fourniture de produits forestiers légaux

1°) Défis de la mise en œuvre : *passer de la négociation à l'action !*

- Insertion des dispositions légales / réglementaires,
- Nécessité de rendre la légalité « fonctionnelle » ,
- Édition de toutes les procédures,
- Évaluation de l'intégrité des agents,
- Mobilisation effective des autres administrations...



1°) Défis « techniques » de la mise en œuvre :

1. *Insérer les dispositions légales,*
2. *Rendre la légalité fonctionnelle,*
3. *Éditer toutes les procédures techniques,*
4. *Évaluer l'intégrité des agents,*
5. *Mobiliser effectivement les autres administrations...*

Mais aussi, 2°) défis issus des choix opérés lors des négociations :

- Contrôle du marché domestique,
- Export de bois issus du domaine forestier non permanent, c-à-d, prélevés sans contrainte ni coût de gestion.
- Production de bois issus de filière informelle...



- 1°) Défis « techniques » de la mise en œuvre
- ✚ 2°) Défis « politiques » de la mise en œuvre
- 

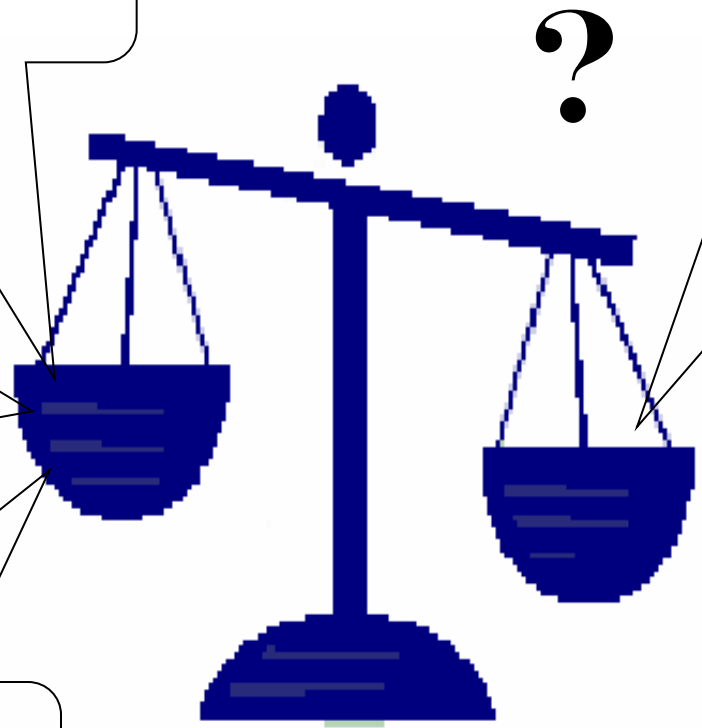
- ≡
- **Rappel !** Loi seule est insuffisante et limitative
  - **SVL impose un changement radical...** des réformes en forme de *révolutions* !
  - **Rappel !** Priorité du pays : APV avant RBUE
  - **Rappel !** APV : gouvernance améliorée au-delà de la *légalité* !
  - **Rappel !** Marché = moteur de l'APV
  - **Rappel !** Autorisation FLEGT = droit d'accès au marché européen, donc prisé.



1°) Défis « techniques »  
de la mise en œuvre

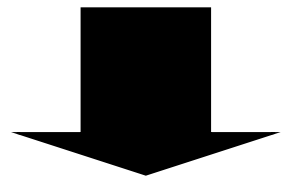
3°) Défi « stratégique »  
de la mise en œuvre

2°) Défis « politiques »  
de la mise en œuvre



Défis + grands  
que ceux de la  
mise en œuvre :

- **agro-industrie**
- **mines...**
- **Construction  
d'une vraie  
gouvernance  
du secteur...**



*Empêcher de menacer  
l'aménagement et la  
certification*



# Conclusions

- La légalité n'est pas négociable
- La construction d'une gouvernance forestière solide = un indicateur tangible de la volonté des pays à engager des réformes
- L'affectation des terres doit nécessairement être traitée.

**Ces défis de la légalité n'ocultent pas la prééminence de la LOI. La légalité pourrait devenir le rempart pour « protéger » les forêts et maintenir une activité en conformité avec les attentes du marché et les besoins des pays.**



Merci de votre attention

**Alain Pénelon**

Conseiller Régional Gouvernance Forestière / FLEGT

COMIFAC

[penelon\\_alain@yahoo.fr](mailto:penelon_alain@yahoo.fr)